



Axes prioritaires, précisions incluses (mars 2024)

Le 12 novembre 2020, le Conseil de la Croix-Rouge a arrêté les axes prioritaires de la Fondation humanitaire, dérivés de l'actuelle Stratégie 2030 de la CRS. Il ressort de discussions au sein du Conseil de fondation que les axes prioritaires donnent lieu à des interprétations divergentes. Aussi le Conseil de fondation a-t-il élaboré les précisions suivantes, afin de communiquer en toute transparence sur la manière dont la Fondation humanitaire conçoit et applique les axes prioritaires.

Axe prioritaire 1

Projets et activités qui renforcent les individus et les communautés vulnérables, leur résilience ou directement les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (**orientation stratégique 2 et objectif 4.2**)

Précision FH: L'axe prioritaire 1 est l'idée centrale qui place la personne vulnérable au cœur de l'action. Dès lors, le renforcement des communautés ou des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge n'est pas une fin en soi, mais sert à développer des offres pertinentes pour les groupes cibles et à améliorer l'accès à celles-ci. Ci-après, nous entendons toujours par «groupe cible» les personnes vulnérables que les projets financés permettent d'atteindre et de favoriser.

Axe prioritaire 2

Projets et activités qui favorisent la proximité avec nos groupes cibles, notre accès à ces derniers et leur implication dans la conception des offres (orientation stratégique 2)

Précision FH: Projets et activités en faveur des groupes cibles qui attestent d'un lien supérieur à la moyenne avec les bénéficiaires finaux, en les atteignant mieux par des mesures particulières ou en les impliquant de manière participative dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des activités.

Axe prioritaire 3

Projets et activités que les organisations de la CRS mettent en œuvre entre elles ou en collaboration avec le Siège CRS ou qui renforcent la collaboration, l'exploitation des synergies et le sentiment d'appartenance à la CRS (orientation stratégique 5)

Précision FH: Projets et activités en faveur des groupes cibles qui soit multiplient des approches déjà existantes et appliquées par d'autres O CRS (y compris le Siège CRS) ou d'autres acteurs, soit sont planifiés et mis en œuvre sur un mode partenarial et sur un pied d'égalité par plusieurs O CRS ou en collaboration avec d'autres acteurs.



Axe prioritaire 4

Projets et activités qui ouvrent des possibilités d’engagement nouvelles et modernes pour les bénévoles d’un maximum de catégories d’âge (objectif 3.1)

Précision FH: Projets et activités en faveur des groupes cibles dont la mise en œuvre permet d’impliquer des bénévoles de manière innovante ou d’attirer et de recruter de nouveaux groupes de bénévoles.

Axe prioritaire 5

Projets et activités qui contribuent à la mesure de l’impact au sein de la CRS (objectif 2.4)

Précision FH: Projets et activités en faveur des groupes cibles qui correspondent aux axes de réflexion, aux critères et aux directives du projet «Orientation vers l’impact de la CRS».

Axe prioritaire 6

Projets et activités qui favorisent la concrétisation de l’agenda numérique ou la capacité d’innovation face aux évolutions sociétales, technologiques et environnementales (orientation stratégique 3, objectifs 3.3 et 5.3)

Précision FH: Projets et activités qui, par des approches innovantes ou numériques, permettent aux groupes cibles de faire face aux défis des évolutions technologiques, numériques, sociétales et environnementales, ou qui leur offrent un accès égal à ces opportunités.

Axe prioritaire 7

Projets et activités qui facilitent et améliorent l’action du Siège CRS ou des organisations de la CRS en faveur des groupes cibles au moyen de travaux de fond, d’instruments, etc. (orientation stratégique 3)

Précision HS: Projets et activités à effet indirect qui présentent l’impact pour les groupes cibles et formulent des indicateurs correspondants.

Axe prioritaire 8

Projets et activités susceptibles d’être maintenus à long terme une fois le financement de la FH CRS épuisé ou qui ont un impact durable sur les groupes cibles sans rallonges budgétaires de la FH CRS (orientation stratégique 2, objectifs 3.4 et 3.5)

Précision FH: Projets et activités en faveur des groupes cibles qui, au moment du dépôt de la requête, contiennent un concept de viabilité financière à long terme sans apport de la FH.